

2 - 5 PHOTOMONTAGES



Localisation des photomontages



Juin 2025

Sources : Google Satellite®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Points de vue**
 - Localisation des photomontages
 - ◀ Angle de vue
- Parc solaire du Grand Champ**
 - Portails
 - Clôture
 - Tables photovoltaïques
 - Pistes légères
 - Pistes lourdes
 - Réserves incendie
 - Postes de livraison et de transformation

Carte 17 : Localisation des photomontages

Parc Solaire du Grand Champ (18)
Permis de construire



Figure 68 : Photomontage n°1 – Depuis le château de la Vallée, au nord-ouest du projet – Etat initial
(©ATER Environnement, 2023)



Figure 69 : Photomontage n°1 – Depuis le château de la Vallée, au nord-ouest du projet – Etat projeté
(©ATER Environnement, 2024)

Le point de vue se situe aux abords du château de la Vallée. Au premier plan, le regard porte sur les vastes étendues prairiales du Pays Fort avant de se heurter à quelques arbres isolés et à l'épaisse maille bocagère contenue aux abords du monument.

En ce qui concerne le projet solaire du Grand Champ, il s'inscrit au sud-est du point de vue. En plus de l'éloignement, qui diminue considérablement la taille apparente du parc dans le champ de vision, sa position en aval de l'épais trait boisé ne lui permet aucune apparition dans le paysage. En effet, sur le photomontage de l'état projeté, le parc a été illustré en filaire étant donné sa non-visibilité depuis les abords du château.

Ainsi, l'impact du projet depuis les abords du château de la Vallée est nul.



*Figure 70 : Photomontage n°2 – Depuis les poches sud du projet, au nord-ouest du hameau la Mivoie – Etat initial
(©ATER Environnement, 2023)*



*Figure 71 : Photomontage n°2 – Depuis les poches sud du projet, au nord-ouest du hameau la Mivoie – Etat projeté
(©ATER Environnement, 2025)*

Ce point de vue permet d'illustrer le secteur sud du projet depuis le passage de la route locale reliant Assigny à Subligny. Sur cette portion de route, le paysage se révèle en partie ouvert, prédominé par les vastes parcelles cultivées du Pays Fort. Plus en aval, en direction du nord-est, un épais rideau boisé s'ajoute à la composition du paysage et filtre les visibilités lointaines. Quant à l'arrière-plan, il est souligné par le motif bocager dense qui cerne les parcelles.

En ce qui concerne le projet du Grand Champ, il s'insère de part et d'autre de la route, sur les étendues agricoles et ouvertes du Pays Fort : le projet forme une succession de lignes perpendiculaires à la liaison locale, et orientées plein sud. L'implantation retenue prévoit un recul des panneaux vis-à-vis de la route, diminuant l'impact visuel dans le paysage. Également, le motif horizontal généré par le parc ne vient pas perturber et concurrencer celui des arbres en arrière-plan, lui conférant une intégration plutôt discrète dans le panorama.

Ainsi, l'impact du projet depuis ce point de vue est jugé globalement modéré.



Figure 74 : Photomontage n°2 – Depuis les poches sud du projet, au nord-ouest du hameau la Mivoie – Etat projeté
(©ATER Environnement, 2025)



Figure 75 : Photomontage n°2 – Depuis les poches sud du projet, au nord-ouest du hameau la Mivoie – Etat projeté avec mesures
(©ATER Environnement, 2025)



*Figure 72 : Photomontage n°3 – Depuis la poche nord du projet, au sud-est du hameau les Robins – Etat initial
(©ATER Environnement, 2023)*



*Figure 73 : Photomontage n°3 – Depuis la poche nord du projet, au sud-est du hameau les Robins – Etat projeté
(©ATER Environnement, 2025)*

Le point de vue se situe aux abords nord du projet, le long de la route locale reliant Assigny à Subligny. En premier lieu, le paysage s'ouvre sur les parcelles agricoles du Pays Fort, tandis que l'arrière-plan se constitue d'un épais trait arboré, formé par la maille bocagère et par le bois dense des Cressouennes.

En ce qui concerne le projet solaire du Grand Champ, il s'inscrit de part et d'autre du panorama, le long de la route locale reliant Assigny à Subligny. Depuis cet angle de vue, les panneaux forment un trait noir épais sur l'horizon, se confondant avec le motif bocager en arrière-plan. Les éléments les plus visibles sont les chemins d'accès au parc solaire, ainsi que les clôtures qui viennent délimiter l'emprise du projet sur la parcelle. Bien que les panneaux soient difficilement lisibles, les éléments connexes au parc sont quant à eux fortement apparents dans le paysage, notamment les pistes lourdes qui dénotent avec l'environnement bocager du site.

Ainsi, l'impact du projet depuis ce point de vue est jugé globalement fort.



Figure 76 : Photomontage n°3 – Depuis la poche nord du projet, au sud-est du hameau les Robins – Etat projeté
(©ATER Environnement, 2025)



Figure 77 : Photomontage n°3 – Depuis la poche nord du projet, au sud-est du hameau les Robins – Etat projeté avec mesures
(©ATER Environnement, 2025)